

Bugey

VITICULTURE/ Le syndicat des vins du Bugey a tenu son assemblée générale vendredi 15 mars à la salle des fêtes de Lhuis. Une centaine de personnes étaient présentes.

2023, année morose malgré une récolte correcte

Avec 20 951 hl produits cette année, la récolte 2023 affiche une légère baisse (-1,7%) par rapport à l'année précédente avec tout de même de bons résultats qualitatifs. À l'exception du Bugey Cerdon méthode ancestrale et de la Roussette du Bugey, l'ensemble des cépages ont vu leur production s'amenuiser en 2023. Une baisse imputée au changement climatique, concède Jean-Luc Guillon, le président du syndicat : « Depuis quelques années, nous avons du mal à produire du fait du réchauffement climatique et quelques surfaces nous échappent un peu. » Cette baisse de production continue à fini par « tendre » la comptabilité du syndicat qui termine avec un résultat négatif de -6 513 €. À tel point qu'il a été décidé de repousser d'un an la remontée des vins qui avaient été encavés dans la grotte du Cerdon, initialement prévue en novembre prochain.

Les AOC Bugey et Roussette intègrent l'acte de Genève

Malgré une année en demi-teinte, l'ODG peut se féjoir de voir ses appellations enregistrées dans l'acte de Genève. Une avancée d'importance qui confère une protection internationale aux AOC Bugey et Roussette alors que l'ODG constate de plus en plus de cas d'usurpation. Ils sont principalement le fait de viticulteurs locaux qui ne respectent pas le cahier des charges mais bénéficient de l'aura de l'appellation « vins du Bugey ». L'ODG effectuera une mise en demeure de faire modifier toute communication non conforme à la législation sur les AOC Bugey, à défaut suivra une assignation en référé. « Vous avez remarqué un durcissement face à l'usurpation du mot Bugey qui est protégé. Nous nous sommes rapprochés de juristes et nous allons nous attaquer cette année à rappeler à l'ordre les viticulteurs qui usurperaient notre appellation », assure Jean-Luc Guillon. La protection de l'appellation, dont l'ODG a la charge, prend d'ailleurs plus son sens que le dossier pour faire changer le nom de la Centrale du Bugey est de nouveau débattu (voir encadré).

CORREZIENNE DE CHARENTE

BÂTIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS



Métal - Bois
Lamellé - Collé

Gérard MONGREDIEN

120, rue de Chal B.P. 235
38507 VOIRON CEDEX
Tél. : 04 36 26 85 66
Portable : 06 16 52 26 37

Email :

corredienne.dicxpontise@gmail.com

Site :

https://www.corredienne-dicxpontise.fr



Flavescence dorée : des résultats encourageants

Auparavant des bonnes nouvelles figure également la lutte contre la flavescence dorée qui évolue. Alors que le premier foyer était découvert en 2020 dans le vignoble, un plan de lutte obligatoire a été rapidement mis en place par les services de l'État. Quatre ans après, « Les résultats sont encourageants », souligne Eric Angelet. Quelques parcelles situées au cœur du foyer historique restent positives à la flavescence dorée, mais aucun cas de contamination n'a été recensé en 2023, si à la Grande Côte à Cerdon, ni à Mérignat. « Aucun symptôme n'a été détecté chez Pierre-Ahmanase (Dupuy) à Cerdon donc la commune sortira peut-être du plan de lutte obligatoire l'année prochaine, ajoute Jean-Luc Guillon. Pour ce qui est Mérignat, nous avons de bonnes nouvelles mais nous avons remarqué énormément de symptômes de bois noirs qui peuvent cacher une flavescence dorée donc il faudra peut-être attendre une ou deux années supplémentaires pour espérer sortir du plan de lutte. »

L'année 2024 sera donc décisive pour espérer une sortie du plan de lutte obligatoire de tout le vignoble. La FREDON et le SRAL procéderont donc à des contrôles d'arrachage et des inspections, notamment dans le secteur de Bellely. Une quarantaine de producteurs sont concernés. Les communes de Saint-Martin-du-Mont et de l'Abergement-de-Varey sortent néanmoins de la zone de lutte obligatoire des cette année, dans le cadre du plan de lutte 2024 présenté par la Dira au comité technique du 7 mars à Cerdon. À noter que pour sortir de la zone de lutte obligatoire, aucun cep ne doit avoir été contaminé durant trois ans et aucune prospection ne doit avoir eu lieu depuis cinq ans.

Un travail initié sur les cépages résistants

Dans un contexte de changements climatiques et de maladies récurrentes, l'ODG a décidé d'engager un travail de recherche autour de cépages résistants. Soutenu par la communauté de communes Pays du Cerdon Rives, ce programme vise à

réduire l'utilisation d'intrants, s'adapter au dépérissement de la vigne et au changement climatique. « Nous avons déjà fait une première commission technique et ciblé trois cépages : le gamay, le chardonnay et le pinot, précise Jean-Luc Guillon. C'est un travail de longue haleine pour lequel nous n'avons pas tellement de recul et nous ne pouvons pas tellement pour bien respecter le cahier des charges et notamment les propriétés organoleptiques. » L'introduction de ces cépages dits « variétés d'intérêt à fin d'adaptation » (VIFA) dans les vins commercialisés sous AOP a été validée par le comité national des AOC viticoles. Ces cépages ne devront pas dépasser 5% de l'encépagement de l'exploitation et leur incorporation dans les assemblages commercialisés ne devra pas excéder 10%.

L'image du Bugey évolue

En pleine crise viticole, ces problèmes structurels viennent s'ajouter à des difficultés plus conjoncturelles dont Jean-Luc Guillon ne pouvait se faire l'économie de parler. « En région Auvergne-Rhône-Alpes, bon nombre de grandes appellations sont en difficulté. C'est un contexte assez morose pour l'avoir. Cependant, les plus petites appellations, telles que celle du Bugey, s'en sortent plutôt pas mal, mais nous devons insister sur la notoriété et notre communication », insiste le président du syndicat. Un investissement lourd pour l'ODG qui, en plus de tenir des stands sur de nombreux événements, avait annoncé lors de la précédente assemblée générale faire appel à l'agence de communication Rouge Grant pour faire connaître les vins du Bugey par-delà les frontières alsaciennes. Un an après, son directeur constate : « Une envie marquée des gens de découvrir le vignoble et ses vins. L'image de l'appellation évolue et à de quoi capitaliser. En témoigne enthousiaste Jean-Luc Guillon : « Lorsqu'on en a parlé à des journalistes ils ont trouvé la Mondeuse et la Roussette très intéressantes, donc on a vraiment de vrais atouts. »

En plus des fonds propres du syndicat des vins du Bugey, le vignoble peut également compter sur plusieurs aides. Un

plan de filière 2023-2027 est également en cours à l'échelle régionale pour une enveloppe dédiée de 2 M€. ■ M.B.

Le vignoble en chiffres

La production
22 670 hl de production moyenne décennale dont :
36 % de blanc
17 % de rouge
47 % de rosé
43 % de vins tranquilles
57 % de vins pétillants

Les opérateurs
37 producteurs de raisins
76 viticulteurs
2 conditionneurs
16 structures de négoce

Culture de la vigne
23 % en HVE
48 % en AB
29 % en conventionnel

Le marché
4 millions de bouteilles vendues chaque année dont :
55 % en domaines viticoles
25 % chez les cavistes CHR
10 % à l'export
10 % en GMS, épiceries et magasins de producteurs

La centrale nucléaire du Bugey va-t-elle changer de nom ?

Nom de nom, du Bugey l'une t'appelleras. Blaise de la discorde depuis plusieurs années, le nom de la centrale du Bugey fait défaut à l'appellation viticole selon son ODG. Le syndicat des vins du Bugey a même enclavé des démarches pour lui en faire changer. Jusque-là restées sans réponse, elles pourraient trouver un dénouement prochain. L'arrivée de deux nouveaux EPR sur le site de Loyettes Saint-Vulbas pourrait en effet rendre propice le changement de nom. « Nous avons rencontré la directrice et nous avons le soutien de tous nos élus », précise Jean-Luc Guillon. Et Patrick Chaize de renchérir : « EDF était attachée au nom de la centrale du Bugey, des habitudes ont été prises. Le fait qu'on entre dans une nouvelle ère de ce site permet une écoute plus attentive de la part des responsables d'EDF. » Le sénateur a même avancé le nom de Centrale de la Plaine de l'Ain comme possible substitutif de remplacement. ■

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE/

Le bien peu envirant empiement de tâches administratives

Le verre à moitié plein ? Avec 98 déclarations obligatoires et une vingtaine de plus découvertes le matin-même par les représentants du syndicat pour les viticulteurs en AB, c'est plutôt la goutte de trop. « C'est énorme », s'insurge Jean-Luc Guillon exhortant les parlementaires à intervenir. Et le président du syndicat de poursuivre : « Du côté des douanes, nous avons aussi quelques déclarations qui ne sont plus au goût du jour et qui datent des années 1960. Il y en a une multitude que nous pourrions supprimer... » Dans la suite des manifestations agricoles de ce début d'année, la MSA a rendu un rapport sur les simplifications administratives à la FNSEA et au ministère de l'Agriculture. « J'espère que ces mesures recevront un retour positif », espérait Olivier de Seyssel, président de la caisse Ain-Rhône. En attendant, il se réjouit des retombées plutôt encourageantes de la mise en place du nouveau Tesa. Bien moins conciliant, le président de la Chambre d'agriculture, Michel Joux, a fait valoir l'urgence d'agir : « L'administration française s'est étendue et je ne sais comment le dire, mais de petites mains ne nous permettent pas d'avancer. Il faut que l'on puisse simplifier les choses. L'agriculture française est en péril quand on regarde le taux de renouvellement et la balance commerciale, les chiffres sont catastrophiques et si ça continue nous n'aurons plus de sauvegarde alimentaire en France. » La sénatrice Florence Biarrix appelle toutefois à plus de nuance : « Je serai un peu moins sévère. En France on a trop tendance à se chercher un bouc-émissaire et aujourd'hui on fait pareil avec l'administration. ■